Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-213500077-20260922-D2026_40-DE

Commune d'Aubigné

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Séance du 22/09/2026

Nombre de membres 11	
Présents	Qui ont pris part au vote
10	11

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 22 Septembre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Aubigné se sont réunis à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RICHARD Bruno, Maire, en session ordinaire, convoqués le 17/09/2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : M. RICHARD Bruno, Maire, Mmes : BOSC Sophie, FROGERAIS Lydie, JAMAUX Johanna, MOREL Nathalie, TIRARD Romy, MM : CHAMPALAUNE Dominique, DENIAUD Bruno, DENIER Emmanuel (arrivé point 4), LEFEUVRE Aurélien, VASNIER Pascal

Excusés : DENIER Emmanuel (jusqu'au point 3)

Procurations : DENIER Emmanuel à FROGERAIS Lydie (jusqu'au point 3)

A été nommé(e) secrétaire : M DENIAUD Bruno

2026/40 – Réseau des communes : renouvellement site internet maintenance

La société Réseau des Communes, gérant le site internet de la commune, a transmis un devis pour un renouvellement de contrat sur deux années. Le contrat arrive à échéance au 5 octobre 2026.
Il a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Réseau des Communes assure à titre exclusif la conception, la réalisation et la maintenance du site internet de la commune.
Le montant de la prestation s'élève à 239€ HT l'année, soit 286,80€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE :**

- **APPROUVE** le contrat de prestations de services de la société Réseau des Communes pour 2026 - 2028.
- **DECIDE** de signer le devis du Réseau des Communes pour le montant de 239€ HT l'année.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions et/ou mesures y afférent.

Le Maire
Bruno RICHARD

Le secrétaire de séance :
M DENIAUD Bruno